



**Fédération :**  
Organismes Sociaux

**Contacts :**  
Philippe CHARLIER  
Lotfi BENAKKA

**Téléphone :**  
01.55.82.87.28

**Télécopie :**  
01.48.59.24.75

**Courriel :**  
[pcharlier@orgasociaux.cgt.fr](mailto:pcharlier@orgasociaux.cgt.fr)  
[lbenakka@orgasociaux.cgt.fr](mailto:lbenakka@orgasociaux.cgt.fr)

**FEDERATION AGIRC-ARRCO**

*A l'attention de M. F-Xavier SELLERET*  
**Président de l'Association des Employeurs**  
18 rue Jules César  
**75012 PARIS**

Montreuil, Le 08 décembre 2022

**Réf. : SG/PC/13-2022**

Monsieur le Président de l'Association des Employeurs,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 6 décembre qui n'est pas, du point de vue de notre organisation syndicale, sans contradiction.

En effet, dans le même temps, vous y affirmez votre attachement à "la conduite de cette négociation" - plus encore, votre "volonté de rechercher les voies d'un accord"- et vous annoncez l'annulation de la réunion du 13 décembre prochain au cours de laquelle nous aurions pu précisément poursuivre le travail en cours.

L'Association des Employeurs était attachée, lors de l'ouverture des négociations Annexe IV, à ce qu'elle soit clôturée pour le 31 décembre 2022 ; or, cette annulation n'est pas la première et vient démontrer une toute autre volonté.

Ces annulations désorganisent par ailleurs le fonctionnement de nos collectifs internes.

Depuis le 6 octobre, vous disposez de propositions détaillées des Organisations Syndicales -*a minima sur le volet classification*- qui doivent être débattues et dont lesquelles votre deuxième version du projet d'accord ne tient absolument pas compte.

Nous vous rappelons l'attachement de notre organisation syndicale à la loyauté de la négociation et à cet égard, vous demandons un nouveau projet d'Accord Annexe IV basé sur les revendications des Organisations Syndicales suite à votre premier projet.

Nous vous demandons également que soient clairement identifiées le calendrier des réunions de la CPPNI concernant cette négociation dans un nouvel agenda social.

Il nous apparaît nécessaire que la Présidence de l'Association des Employeurs nous reçoive rapidement lors d'une bilatérale.

Nous demandons enfin que nous soit proposé un Avenant n°5 à l'Accord de méthode du 16 mars 2018 détaillant objectifs et moyens associés, l'Avenant n°4 arrivant à expiration au 31/12 de cette année.

Dans l'attente de ces éléments, nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.

**Cécile VELASQUEZ**  
Secrétaire Générale Adjointe FNPOS-CGT

